



Délibération n°723 Animation LEADER 2022

Accusé de réception - Ministère de l'

063-200048171-20211210-723-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 15/10/2021

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 50

Nombre de votants : 50

Convoqué le 25 novembre 2021, le conseil syndical s'est réuni le 08 décembre 2021 à 18h00, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

104^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIÉ
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Charles BRAULT
Madame Cécile BIRARD
Monsieur Pascal BRUHAT
Monsieur René GUELON
Monsieur Dominique SCALMANA
Monsieur Marc REGNOUX

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur José BELDA
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur Pierre PECOUL
Monsieur Gilles PETEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Frédéric BONNICHON

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALEDO	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Jean-Marc MORVAN	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Laurent THÉVENOT	à	Monsieur Gérard GUILLAUME

Animation LEADER 2022

Par délibération n°404 du 15 janvier 2015, le PETR du Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Écopôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 4 432 069, 00 € pour la période 2015-2022.

Conformément à la délibération n°439 du 12 Novembre 2015, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2022, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels, frais de formation, matériels liés à l'opération)	370,97 €	FEADER	118 129,5 €
Dépenses de rémunération	122 742,43 €	Autofinancement	29 532,38 €
Frais de structure	18411,36 €		
Dépenses forfaitaires de déplacements, repas, hébergement	6137,12 €		
Total dépenses prévisionnelles HT	147 661,88 €	Total ressources prévisionnelles	147 661,88 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide,

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 9 décembre 2021
Dominique ADENOT,
Président.

